



# Toutes les raisons d'être en grève le 27 mars



## Personnels de Direction et de l'Administration centrale

# Pour plus de transparence et de réelles négociations !

Ce qui est surprenant chez le ministre et son cabinet, c'est la différence entre ses propositions, qui se veulent rassurantes, et leurs déclinaisons sur la vie au travail des agents. Des ateliers poursuivent leurs travaux, nul ne sait plus trop comment, ni surtout dans quel but. L'opacité reste de mise.

Faisons le constat : un beau dépliant pour la future administration centrale, des textes et des décrets qui ne tarderont pas à être publiés et des directions locales uniques dans une phase de préfiguration sans localisation connue.

Pour l'instant dans le paysage, pour le devenir de chaque agent et cadre, cela donne lieu à des supputations oscillant entre espoir et crainte. Le point commun est, en tout cas, l'incertitude.

### Pour la CGT, il est temps que la transparence soit faite :

- ✓ Sur le niveau des emplois de l'administration centrale, tant en nombre que par catégorie. Question fondamentale car les propos de M. Parini, coordonnateur de la réforme, ne manqueront pas d'inquiéter. Il avait en effet indiqué, lors des rencontres avec les fédérations syndicales en janvier, que les agents des centrales n'auraient aucun mal à se recaser tellement il y aurait de postes dans la future direction locale unique parisienne ! Cela n'est pas de meilleur augure pour l'avenir des agents.
- ✓ La question des doublons. Elle a souvent été évoquée, c'est une des raisons de la fusion pour permettre de nouvelles suppressions de postes. Mais que cela signifie-t-il concrètement ? Pour la CGT, cela mérite pour le moins un réel débat, car le maintien de deux filières, ainsi que les efforts à fournir pour la mise en oeuvre de cette fusion, exige de s'interroger sur la composition des futures équipes et leur champ d'intervention aux niveaux central et local ;
- ✓ La question des règles de gestion et de garantie pour les agents des services centraux et de direction. Même si nos collègues, en particulier ceux de l'administration centrale sont souvent considérés par leur hiérarchie, comme corvéables à merci, il n'est pas question pour la CGT de laisser faire n'importe quoi en matière de gestion des agents.

### Pour la CGT, un calendrier de discussion doit être rapidement fixé et il faut :

- ✓ faire un état des lieux des services de direction, évaluer les charges actuelles, l'évolution des missions le cas échéant dans le cadre de la fusion ;
- ✓ définir la taille et le calibrage des équipes en précisant le nombre d'emplois issu de la DGCP et de la DGI, le nombre de divisions et de services suivant les tailles des directions, les liens entre les structures ainsi composées ;
- ✓ arrêter des règles objectives pour le choix des postes d'agent et de cadres et obtenir des dispositifs de garantie favorables au personnel ;
- ✓ mettre en oeuvre les règles d'harmonisation des régimes spécifiques des services centraux, tant pour la filière administrative qu'informatique.

Les discussions avec le ministre et le coordonnateur de la réforme ont donné lieu à un relevé de conclusions qui ne peut satisfaire les syndicats CGT de la DGI et de la DGCP car son contenu est largement insuffisant et plombé par la volonté unilatérale de poursuite des suppressions d'emplois.

Pour la CGT qui était porteur d'un autre projet, celui du ministre n'est pas la réponse attendue par les agents des deux administrations en matière de développement des missions, d'organisation du travail et de reconnaissance des agents et des cadres.

Aujourd'hui, il reste des dizaines de questions sans réponses, des dizaines de points à éclaircir pour obtenir pour les agents une réelle visibilité sur leur avenir, sur leurs perspectives.

**Comme tous leurs collègues, les personnels de direction et des services centraux doivent s'inscrire dans l'action de grève du 27 mars prochain, pour obtenir l'ouverture de réelles négociations dans la transparence qui leur est aujourd'hui refusée. Ils sont tout particulièrement concernés car la réforme les touchera en premier lieu.**

Montreuil, le 11 mars 2008